

N°: 91_2026

Arrêté de voirie

Objet : travaux voirie et réseaux

Monsieur le Maire de Le Touvet, Adrian RAFFIN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le code de la route

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE, représentée par Daniel PEDROSO, domiciliée Chez SOGELINK TSA 7011, 69134 DARDILLY CEDEX en date du 18/06/2026,

Vu l'avis favorable du Maire de Le Touvet, Adrian RAFFIN,

Considérant que pour garantir le bon déroulement et la sécurité des travaux il y a lieu de règlementer l'utilisation du domaine public, la circulation et le stationnement de la manière suivante :

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE est autorisée à effectuer des travaux pour l'enrobé définitif, D29 route de Saint-Hilaire à LE TOUVET, à compter du 29/06/2026 pour une durée de 30 jours.

Article 2 :

La circulation se fera sur une voie en fonction de la disposition des lieux et de l'avancée des travaux. (Pose de balisage approprié, en amont et en aval afin d'avertir les automobilistes et de sécuriser la zone, le temps de l'intervention). La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores pendant l'intervention. Le stationnement sera interdit.

Article 3 :

La signalisation réglementaire adéquate sera mise en place par l'entreprise en aval et en amont et pour la durée totale des travaux.

L'entreprise est chargée de prévenir les riverains et de faciliter un accès piétonnier sécurisé. La voirie sera remise en l'état à l'issue des travaux conformément au règlement de voirie communale un état des lieux sera réalisé avant et après les travaux par monsieur le directeur des services techniques.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Le chef de la Brigade de Gendarmerie (cob.le-touvet+mairies@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Le centre de secours du Touvet (gs.letouvet.chef@sdis38.fr)
- La Communauté de Communes Le Grésivaudan service déchets (dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)
- Le Département (service transport) (transportscolaire38@auvergnerrhonealpes.fr)
- Le demandeur constructel-energie-corbas-d@demat.sogelink.fr
- service.affrete@m-tag.fr
- correspondant-tag-travaux@m-tag.fr

Le Touvet, le 19/06/2026

**Le Maire,
Adrian RAFFIN**

